



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

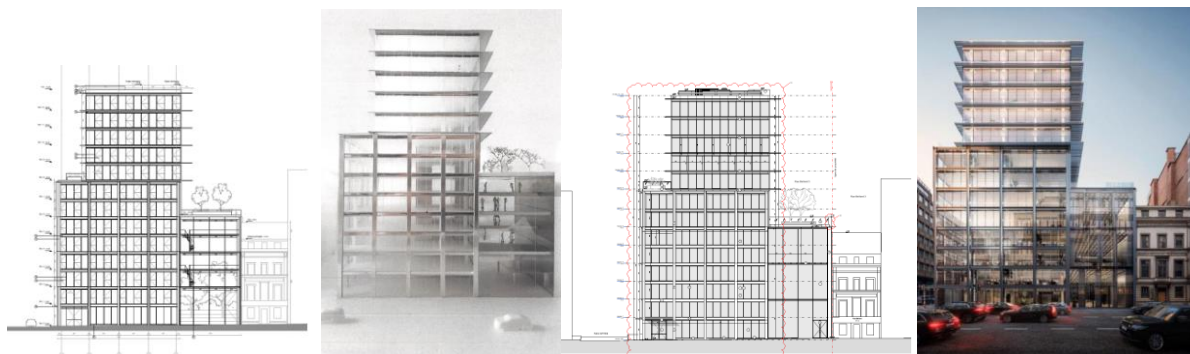
Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 06/04/2022

Votre réf. C635/2021
Réf. CRMS : **BXL22708**
Réf. NOVA : **04/PFD/1831979**

BRUXELLES. Rue Belliard, 5-7 / rue du Commerce, 46.
(= ZP de l'hôtel de maître néoclassique sis rue Belliard 3 / en face de l'atelier Marcel Hastir classé situé rue du Commerce 51)
PERMIS D'URBANISME : modifications mineures au PU délivré le 24/01/2020 portant sur la démolition et la reconstruction d'un immeuble de bureaux (permis modificatif 04/PFD/1713156).
Demande de BUP – DU du 22/03/2022.

Avis de la CRMS



A gauche version 2019. A droite version 2022. Images extraites du dossier de demande

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 30/03/2022, a décidé de rééditer son avis émis lors de sa séance du 21/08/2019 ¹:

La CRMS se doit d'exprimer son étonnement quant à la démolition d'un immeuble visiblement encore en bon état et qui n'a pas 25 ans d'existence. Cela doit interroger quant aux conséquences écologiques importantes pour le quartier et la Région bruxelloise, à l'heure d'une prise en compte régionale importante de cette problématique. L'Assemblée encourage donc la récupération et le recyclage d'un maximum d'éléments afin de réduire l'impact environnemental de ce projet.

*Cela étant dit, la CRMS approuve le parti architectural et volumétrique du projet qui améliorent en effet l'articulation avec la maison classée et allègent quelque peu l'aspect visuel de cet angle rue Belliard / rue du Commerce. Elle demande par contre que **le nouveau projet ne dépasse pas en hauteur l'immeuble existant**, pour éviter une surenchère des gabarits qui accompagne généralement chaque opération de rénovation ou de démolition / reconstruction dans le quartier européen.*

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c.: katia.deluca@brucity.be ; urb.pu-sv@brucity.be; commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; hlelievre@urban.brussels ; tjacobs@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels

¹ Cet avis est disponible intégralement sur le site de la CRMS:
https://crms.brussels/sites/default/files/avis/642/BXL22708_642_Belliard_5_7_1.pdf